

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
23 octobre 2013
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 23 octobre 2013, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous écris au sujet de la lettre adressée au Conseil de sécurité le 11 octobre 2013 ([A/68/534-S/2013/604](#)) par la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies dans laquelle celle-ci accusait à tort Israël d'avoir violé la Ligne bleue séparant les deux pays ainsi que les eaux territoriales du Liban.

Ces deux derniers mois, les violations de la Ligne bleue se sont multipliées près du mont Dov. Au lieu d'être vigilantes, les Forces armées libanaises restent les bras croisés, permettant les violations. En septembre 2013, la Ligne bleue a été violée à 49 reprises par le Hezbollah et d'autres personnes armées se faisant passer pour des chasseurs. Par suite de ces violations répétées de la souveraineté d'Israël, les Forces de défense israéliennes (FDI) ont intensifié leurs opérations dans la zone.

En ce qui concerne le berger dont il est question dans la lettre, cet individu a été maintes fois appréhendé alors qu'il franchissait la Ligne bleue pour pénétrer en Israël, le plus récemment en juillet 2013. Enfin, s'agissant des allégations concernant les eaux territoriales du Liban, les FDI effectuaient justement les travaux nécessaires pour assurer l'entretien de la ligne de balises. Plutôt que de lancer des mensonges en l'air et d'inonder le Conseil de sécurité de ses lettres, le Liban devrait porter ses plaintes mineures auprès du Forum de coordination trilatérale qui, d'après Israël, est l'enceinte la plus efficace pour ce qui est de traiter des incidents courants.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre aux membres du Conseil de sécurité comme document du Conseil.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Ron **Prosor**

